

INTEGRATION DU SECTEUR DE LA HAYE

NOTE DE PROPOSITION D'HARMONISATION TARIFAIRE

PART COLLECTIVITE

Pour rappel, le SAEPA du Bray-Sud, la convergence tarifaire des différentes **parts collectives** a commencé au 1^{er} janvier 2017 (à la date de commandement du nouveau contrat).

Pour le **service de l'eau potable**, cette convergence concernait initialement deux secteurs :

- Ex SAEPA Bray-Sud ;
- Ex SEAGF ;

Pour le **service de l'assainissement collectif**, cette convergence concernait initialement quatre secteurs :

- Ex SAEPA Bray-Sud ;
- Ex SEAGF ;
- Commune de La Feuillie ;
- Ex-SIVU Neuf-Marché

Il était prévu que la convergence tarifaire se fasse **dès 2022** pour ces différents secteurs. Dans les tableaux ci-dessous, **le secteur de la Haye** est intégré dans les simulations tarifaires, et ce dès 2018 en maintenant l'objectif de convergence tarifaire sur l'ensemble du périmètre dès 2022.

NB : La convergence tarifaire a été effectuée en fonction de l'objectif de la Collectivité, annoncée fin 2016, de converger vers les tarifs les plus bas en vigueur sur le périmètre syndical pour l'eau potable et l'assainissement collectif.

La convergence tarifaire pour les secteurs intégrés depuis 2017 dans le processus d'harmonisation n'évolue pas. Le secteur de La Haye est intégré dans cette convergence.

Avant la passation des avenants d'intégration des ouvrages de la Haye au contrat d'affermage (en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2018), le secteur de la Haye **disposait d'une gestion en Régie** avec prestations de services pour l'eau potable et l'assainissement collectif. La facturation faisait l'objet d'un prix unique au niveau de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

- Abonnement de 34 € HT/an/abonné et 1,5000 € HT/m³ (1^{ère} tranche de facturation) pour le service d'eau potable
- 3,25 € HT/m³ pour le service d'assainissement collectif

Le **changement de mode de gestion** implique la mise en place, comme sur les autres secteurs d'une part Délégataire et d'une part Collectivité. **La convergence serait opérée sur la part Collectivité à partir 2018. Au regard des coûts d'exploitation issus du contrat de DSP et des tarifs en vigueur sur le secteur de La Haye**

Pour le service de l'eau potable :

	2017	2018
Eau Potable		
Part Délégataire		
Part fixe	0 €	20,40 €
Part proportionnelle P1 - 0 à 150 m3/an	0 €	0,6171 €
Part proportionnelle P2 - + de 150m3/an	0 €	0,5143 €
Part Collectivité secteur La Haye		
Part fixe	34,00 €	13,45 €
Part proportionnelle P1 - 0 à 150 m3/an	1,5000 €	0,8529 €
Part proportionnelle P2 - de 150 à 800 m3/an	1,4500 €	0,7982 €
Part proportionnelle P3 - + de 800 m3/an	0,8500 €	0,7982 €

Pour le service de l'assainissement collectif :

	2017	2018
Assainissement collectif		
Part Délégataire		
Part fixe	- €	20,40 €
Part proportionnelle P	- €	1,0019 €
Part Collectivité secteur La Haye		
Part fixe	0,00 €	0,00 €
Part proportionnelle	3,2500 €	1,8216 €

Les objectifs de tarification de la part Collectivité, pris par le SAEPA du Bray-Sud, seront les suivants au 01/01/2022. *(Sauf modification ultérieure rendue nécessaire par des investissements non prévus).*

Pour le service de l'eau potable :

	2022
Eau Potable	
Part Collectivité – Tous secteurs	
Part fixe	14,00 €
Part proportionnelle P1 - 0 à 150 m3/an	0,7273 €
Part proportionnelle P2 - + de 150m3/an	0,6537 €

Pour le service de l'assainissement collectif :

	2022
Assainissement Collectif	
Part Collectivité – Tous secteurs	
Part fixe	- €
Part proportionnelle P1 - 0 à 150 m3/an	0,8928 €
Part proportionnelle P2 - + de 150m3/an	1.2181 €

Sur le secteur de La Haye, Il est proposé de **tendre de manière linéaire à partir de 2018 vers les objectifs définis** ci-dessus.

PART DELEGATAIRE

Au niveau de **l'assainissement collectif**, avec l'intégration successive des secteurs de l'ex SIVU de Neuf-Marché et de l'ex SIAEPA de la Haye dans la Délégation de service Public du Bray-Sud, l'ensemble des usagers du périmètre syndical disposera d'un tarif unique pour la part Délégitaire. Cela se fera deux temps :

- A partir du 1er janvier 2018 pour les abonnés de l'ex-SIVU de Neuf-Marché (avenant n°1 au contrat de DSP AC et résiliation du contrat de DSP sur le secteur de Neuf-Marché) ;
- A partir du 1er juillet 2018 pour les abonnés de l'ex SIAEPA de La Haye (avenant n°2 au contrat de DSP AC) ;

Au niveau de **l'eau potable**, avec l'intégration de l'ex SIAEPA de la Haye dans la Délégation de service Public du Bray-Sud, l'ensemble des usagers du périmètre Syndical disposera d'un tarif unique pour la part Délégitaire :

- A partir du 1er juillet 2018 pour les abonnés de l'ex SIAEPA de La Haye (avenant n°1 au contrat de DSP AEP) ;

Que ce soit pour le service de l'eau potable ou de l'assainissement collectif, suite à la passation des avenants d'intégration, le niveau de tarification des usagers des différents services est resté identique sur l'ensemble du périmètre (hors indexation contractuelle de la part revenant au Délégitaire)

Propositions de tarification jusqu'à sur la période 2017 - 2023

Attention : l'évolution est établie sur une hypothèse de 2% par an pour la part Délégitaire et 1% par an pour la part Collectivité. L'indexation annuelle réelle de la part Délégitaire pourra être différente de cette valeur.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Eau Potable							
Part Délégitaire							
Part fixe	20,00 €	20,40 €	20,81 €	21,22 €	21,65 €	22,08 €	22,52 €
Part proportionnelle P1 - 0 à 150 m3/an	0,6050 €	0,6171 €	0,6294 €	0,6420 €	0,6549 €	0,6680 €	0,6813 €
Part proportionnelle P2 - + de 150m3/an	0,5042 €	0,5143 €	0,5246 €	0,5351 €	0,5458 €	0,5567 €	0,5678 €
Part Collectivité secteur Bray-Sud							
Part fixe	13,32 €	13,45 €	13,59 €	13,72 €	13,86 €	14,00 €	14,14 €
Part proportionnelle P1 - 0 à 150 m3/an	0,6920 €	0,6989 €	0,7059 €	0,7130 €	0,7201 €	0,7273 €	0,7346 €
Part proportionnelle P2 - + de 150m3/an	0,6220 €	0,6282 €	0,6345 €	0,6408 €	0,6473 €	0,6537 €	0,6603 €
Part Collectivité secteur SEAGF							
Part fixe	13,32 €	13,45 €	13,59 €	13,72 €	13,86 €	14,00 €	14,14 €
Part proportionnelle P1 - 0 à 150 m3/an	0,8671 €	0,8391 €	0,8112 €	0,7832 €	0,7553 €	0,7273 €	0,7346 €
Part proportionnelle P2 - + de 150m3/an	0,9602 €	0,8989 €	0,8376 €	0,7763 €	0,7150 €	0,6537 €	0,6603 €
Part Collectivité secteur La Haye							
Part fixe	34,00 €	13,45 €	13,59 €	13,72 €	13,86 €	14,00 €	14,14 €
Part proportionnelle P1 - 0 à 150 m3/an	1,5000 €	0,8529 €	0,8215 €	0,7901 €	0,7587 €	0,7273 €	0,7346 €
Part proportionnelle P2 - 150 à 800 m3/an	1,4500 €	0,7982 €	0,7621 €	0,7260 €	0,6898 €	0,6537 €	0,6603 €
Part proportionnelle P3 - + de 800 m3/an	0,8500 €	0,7982 €	0,7621 €	0,7260 €	0,6898 €	0,6537 €	0,6603 €
Assainissement Collectif							
Part Délégitaire secteur Bray-Sud, Gournay, La Feuillie							
Part fixe	20,00 €	20,40 €	20,81 €	21,22 €	21,65 €	22,08 €	22,52 €
Part proportionnelle	0,9823 €	1,0019 €	1,0220 €	1,0424 €	1,0633 €	1,0845 €	1,1062 €
Part Délégitaire secteur SIVU Neuf-Marché							
Part fixe	43,53 €	20,40 €	20,81 €	21,22 €	21,65 €	22,08 €	22,52 €
Part proportionnelle	1,1823 €	1,0019 €	1,0220 €	1,0424 €	1,0633 €	1,0845 €	1,1062 €
Part Collectivité secteur Bray-Sud							
Part fixe	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Part proportionnelle P1 - 0 à 200 m3/an	1,4496 €	1,3382 €	1,2269 €	1,1155 €	1,0041 €	0,8927 €	0,9017 €
Part proportionnelle P2 - + de 200 m3/an	1,4496 €	1,3382 €	1,2269 €	1,1941 €	1,2060 €	1,2181 €	1,2303 €
Part Collectivité secteur Gournay-Ferrières							
Part fixe	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Part proportionnelle P1 - 0 à 200 m3/an	0,8494 €	0,8579 €	0,8665 €	0,8751 €	0,8839 €	0,8927 €	0,9017 €
Part proportionnelle P2 - + de 200 m3/an	1,1590 €	1,1706 €	1,1823 €	1,1941 €	1,2060 €	1,2181 €	1,2303 €
Part Collectivité secteur La Feuillie							
Part fixe	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Part proportionnelle P1 - 0 à 200 m3/an	1,4496 €	1,3382 €	1,2269 €	1,1155 €	1,0041 €	0,8927 €	0,9017 €
Part proportionnelle P2 - + de 200 m3/an	1,4496 €	1,3382 €	1,2269 €	1,1941 €	1,2060 €	1,2181 €	1,2303 €
Part Collectivité secteur SIVU Neuf-Marché							
Part fixe	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Part proportionnelle P1 - 0 à 200 m3/an	1,7321 €	1,5642 €	1,3964 €	1,2285 €	1,0606 €	0,8927 €	0,9017 €
Part proportionnelle P2 - + de 200 m3/an	1,7321 €	1,5642 €	1,3964 €	1,2285 €	1,2060 €	1,2181 €	1,2303 €
Part Collectivité secteur La Haye							
Part fixe	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Part proportionnelle P1 - 0 à 200 m3/an	3,2500 €	1,8216 €	1,5894 €	1,3572 €	1,1250 €	0,8928 €	0,9017 €
Part proportionnelle P2 - + de 200 m3/an	3,2500 €	1,8216 €	1,5894 €	1,3572 €	1,2060 €	1,2181 €	1,2303 €

Visualisation de la convergence tarifaire sur les différents services



